

de cette année, à son grand contentement, il est vrai ; mais vu le mécontentement d'une partie considérable de la paroisse, contre la volonté de laquelle ce nouvel édifice avait été construit, on ne dira rien de trop difficile à croire, quand on assurera que la partie de la paroisse qui s'opposait à la bâtisse de ce nouveau presbytère, trouva par la suite les moyens de faire payer à M. Dubord les frais et les dépenses qu'elle lui occasionna ; et ces moyens, elle les avait entre les mains.

Au reste, il est difficile d'expliquer pourquoi M. Dubord s'est porté, avec tant d'empressement et d'opiniâtreté, à vouloir faire une nouvelle bâtisse aussi médiocre que celle qui sert actuellement à loger les curés de cette paroisse. Il est bien vrai qu'il fallait nécessairement un nouveau logis pour les curés. En voyant le vieux presbytère, on conçoit combien les curés qui y ont demeuré, y ont été à l'étroit ; mais pourquoi M. Dubord, qui voulait une nouvelle demeure plus grande et plus commode que celle qu'il habitait, et qu'avaient habitée avant lui, MM. Fillion, Voyer et Lacoudray, pourquoi n'a-t-il pas accepté les offres que lui faisait l'exécuteur testamentaire de M. Fillion, M. Poulain de Courval, exécuteur du testament de M. Fillion, obligé de vendre la maison que ce monsieur avait fait bâtir, l'offrait à M. Dubord pour la modique somme de 3,000 francs, qu'il s'offrait même de lui prêter de son propre argent, et à rendre à sa commodité. Il faut remarquer de plus, que cette maison était neuve, très bien bâtie, accompagnée de dépendances les plus commodes ; enfin, il faut remarquer encore, qu'outre la grand'maison de M. Fillion, que M. Dubord pouvait acquérir au prix de ces 3,000 francs il acquerrait de plus tout le terrain qui l'accompagnait, c'est-à-dire, la cour, le verger, et le jardin jusqu'à la côte de l'église, et enfin le terrain qui forme le cimetière au nord et au nord est. Ces terrains seuls, sans la maison, valaient les 3,000 francs qu'on lui demandait pour le tout.

On ne voit ici aucune raison plausible à alléguer pour justifier le refus et la conduite de M. Dubord. (1)

En 1799, quatre ans après l'arrivée de M. Dubord en cette

---

(1) Nous pensons que M. Gatien juge un peu sévèrement cet acte de M. Dubord, tout en admettant qu'il aurait pu, cette fois du moins, se montrer plus habile administrateur. Il agissait avec la majorité de la paroisse et l'approbation de l'Ordinaire, ce qui pèse d'un grand poids dans la balance. Il était bien permis à la minorité de chercher à faire valoir ses prétentions, mais on ne saurait trop la blâmer d'avoir continué la lutte une fois le fait accompli. Agir ainsi, c'est s'insurger, ni plus ni moins.  
(L'abbé D. G.)